

Affaires fédérales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **29 (1983)**

Heft 7

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Dates des votations en 1984

Le Conseil Fédéral a fixé les dates pour les votations populaires en 1984. Il s'agit des

26 février, 20 mai
23 septembre et 2 décembre.

Publication

de « La Confédération en bref »

« La Confédération en bref » est parue au Palais fédéral. Cette brochure qui est publiée chaque année donne un aperçu des institutions de la Confédération ainsi que de leurs tâches principales. Le Conseil fédéral et les sept départements, le Parlement avec ses deux Chambres et le Tribunal fédéral y sont brièvement expliqués et illustrés. On peut obtenir gratuitement cette publication auprès de l'Office central des imprimés et du matériel, 3000 Berne (joindre à son envoi une étiquette collante portant nom et adresse).

Nouvelle profession en Suisse

Depuis juin, il y a en Suisse, une nouvelle profession reconnue au niveau fédéral. En effet, la première volée de « monteurs de tableaux électriques » a terminé ses études au Tessin, le premier canton de Suisse qui a reconnu cette nouvelle profession et organise un programme de formation professionnelle complet de deux ans.

Au cours de l'assemblée générale de l'Union suisse des fabricants de cadrans électriques (U.S.F.T.), qui s'est déroulée à Lugano en présence d'une cinquantaine de délégués, le thème de la formation professionnelle, ainsi que celui de la modification des statuts et de la réorganisation interne, ont été les principaux points traités.

L'U.S.F.T., qui fête son dixième anniversaire cette année, compte quelque 130 membres employant plus de 3 000 personnes. Le chiffre d'affaires total de cette branche a dépassé largement en

1982 les 150 millions de francs, et ceci malgré une certaine stagnation conjoncturelle.

Inauguration de la nouvelle résidence de l'Ambassadeur suisse à Tokyo

La nouvelle résidence de l'Ambassadeur de Suisse au Japon a officiellement été remise aux autorités suisses à l'issue d'une cérémonie qui, selon l'usage en vigueur au Japon, s'est déroulée selon le rite shinto. Les Ambassadeurs Alfred Glesti, Secrétaire général du Département fédéral des Affaires étrangères et Dieter Chenu-Repond, nouvel Ambassadeur de Suisse au Japon ont participé à cette cérémonie. Située sur le même terrain que celui de la chancellerie de l'Ambassade, dans le quartier résidentiel de Minami Azabu à Tokyo, cette nouvelle résidence, dont la construction avait été autorisée par un arrêté de l'Assemblée fédérale en date du 8 décembre 1980, a été réalisée par une entreprise japonaise sur des plans de l'Office des constructions fédérales, avec le concours d'un architecte suisse.

Sa construction illustre l'importance croissante des relations entre la Suisse et le Japon, inaugurées il y a 120 ans par l'arrivée dans ce pays de la première mission officielle de la Confédération suisse, dirigée par M. Aimé Humbert, a indiqué le Département fédéral des Affaires étrangères.

Saint-Gall soutient « son » école suisse à Rome

La politique qui consiste à se retirer des écoles suisses à l'étranger est mauvaise, estime le conseiller d'Etat saint-gallois Ernst Rüesch. Le directeur de l'instruction publique a émis cette opinion lors d'une conférence de presse sur l'école suisse de Rome, tenue à Saint-Gall. A cette occasion, M. Rüesch a vertement critiqué la ligne de conduite de la Confédération. Le canton de Saint-Gall va

prendre en main, au moyen d'une collecte, l'école de Rome qu'elle a sous son patronage. Simultanément, le canton veut à nouveau sensibiliser l'opinion publique à cette part de la politique culturelle de la Suisse à l'étranger.

Il y a trois ans encore, affirme le directeur de l'instruction publique, on pouvait considérer avec fierté nos 19 écoles suisses réparties dans 11 pays, soit quatre continents. Mais la situation s'est détériorée, déplore-t-il. Voulant faire des économies, la Confédération menace de diminuer les subventions accordées aux écoles à l'étranger, si les colonies suisses ne couvrent pas le cinq pour cent au moins des frais. Dans quelques écoles, le nombre d'enfants suisses serait devenu trop petit pour que notre pays continue à verser des contributions.

Ce « retrait moral et financier » de la Confédération a favorisé le patronage des cantons, a expliqué M. Rüesch. L'école de Rome, dont les deux tiers des frais sont couverts par la Confédération, fait un déficit annuel de quelque 70 000 F. En prévision du fonds de soutien, le canton de Saint-Gall a déjà constitué un capital de base de 100 000 F prélevés sur les loteries.

L'école suisse de Rome, fondée après la Deuxième Guerre Mondiale, compte aujourd'hui près de 320 élèves, dont la moitié sont suisses. Les familles suisses, qui représentent environ 2 700 personnes, envoient presque toutes leurs enfants dans cette école.

L'enseignement va du jardin d'enfants au gymnase commercial, lequel dispense la maturité fédérale. Rome n'est pas une ville industrielle et ses colonies étrangères ne sont donc pas très riches, rappelle le conseiller d'Etat. Le déficit des écoles ne peut être purement et simplement compensé par une augmentation des taxes. Les parents suisses qui ne pourraient pas payer davantage pour l'éducation de leurs enfants doivent être dispensés d'une telle charge.

Le Président de la Confédération marie sa fille en Valais

La fille du Président de la Confédération, Véronique Aubert s'est mariée à Sion convolant en justes noces avec M. Armin Ritz, Valaisan de Blitzingen, secrétaire d'ambassade à Bruxelles. La cérémonie s'est déroulée en l'Eglise Saint Théodule à Sion. Les invités ont gagné ensuite Savièse où fut servi le repas de noces. Plusieurs personnalités valaisannes telles MM. de Chastonay, conseiller national, d'Allèves, préfet de Sion, Carruzzo, président de la ville, et diverses personnes d'autres cantons notamment M. Jean-François Aubert, conseiller aux Etats, de Neuchâtel participaient à la cérémonie. Le président de la Confédération a tenu dans la soirée à se rendre à la foire valaisanne de printemps par excellence, soit à Sion-Expo, où il fut littéralement acclamé par le public valaisan, surpris d'un tel honneur. « Vous le devez à ma seule fille, Véronique, qui s'est mariée aujourd'hui à un Valaisan » précisait M. Aubert en riant.

Adhésion de la Suisse à l'O.N.U.

L'affaire est à nouveau renvoyée par la Commission parlementaire chargée de son étude. Ce renvoi est dû à un volte-face du Département fédéral des Affaires étrangères (D.F.A.E.), a expliqué notamment M. Bernard Dupont (rad/Vs), porte-parole romand de la commission. Jusqu'ici la seule procédure défendue par le D.F.A.E. était la suivante : la Suisse adresse sa demande d'adhésion à l'O.N.U. et, avant que celle-ci ne statue, le Conseil fédéral fait une déclaration unilatérale dans laquelle il affirme que la Suisse maintiendra sa neutralité permanente et armée. L'O.N.U. prendra acte tacitement de cette déclaration. Pas question, en revanche, d'une sorte de reconnaissance de la neutralité suisse par l'O.N.U. qui, de la sorte, obtiendrait le droit de définir cette même neu-

tralité. Telle était la position du D.F.A.E.

Si le D.F.A.E. a changé d'avis, ont dit MM. Renschler et Dupont, c'est probablement par réalisme politique. En effet, l'une des principales objections à l'adhésion de la Suisse à l'O.N.U. se fonde sur la neutralité de notre pays et sur les concessions que devrait éventuellement faire la Suisse sur ce principe. On songe notamment aux sanctions économiques et surtout militaires que peut décréter l'O.N.U. Or, l'utilité d'une déclaration unilatérale est souvent mise en doute. « Il fallait trouver du plus solide ». D'un autre côté, une adhésion à l'O.N.U. ne peut être assortie de réserves. Il appartiendra à M. Raymond Probst de déterminer, par des contacts avec les organes de l'O.N.U. et avec des membres influents de cette organisation, comment le principe de la neutralité suisse peut être ancré dans la déclaration d'adhésion de la Suisse à l'O.N.U. Ce sera l'affaire de l'O.N.U. de décider si une telle demande est recevable ou non. Il vaut mieux prendre le risque de voir l'adhésion refusée par l'O.N.U. que par le peuple, a dit M. Dupont.

(N.D.L.R. : Bravo, M. Dupont)

Les Suisses approuvent toujours les accords de paix du travail

Environ trois quarts des Suisses interrogés par « le Journal des employeurs suisses », dans le cadre de son sondage annuel, approuvent le recours à la voie transactionnelle dans l'économie suisse et par conséquent dans les accords de paix du travail. Par rapport à l'année précédente, le nombre de personnes jugeant positifs les recours prévus dans les conventions de paix du travail a augmenté et passé de 69 à 72 pour cent.

24 pour cent des personnes affiliées à un syndicat considèrent ces accords « très judicieux » et 44 pour cent comme « judicieux ». Ce sondage montre que les milieux syndicaux sont convaincus des

aspects positifs des mesures d'assistance prévues par les conventions. Par ailleurs, le sondage souligne que ce sont les régions des Alpes et des Préalpes qui sont plus favorables à ces accords que les régions de l'Ouest de la Suisse.

Droit de vote

Faut-il accorder aux Suisses de l'étranger le droit de voter par correspondance ? Telle est la question centrale d'une procédure de consultation lancée récemment à Berne et qui se terminera à fin novembre. Ce projet concerne indirectement aussi les étrangers établis dans notre pays : le vote par correspondance accordé aux Suisses de l'étranger pourrait amener un réexamen de la pratique restrictive appliquée en Suisse dans le vote des étrangers.

En Europe, seuls Chypre, l'Irlande et le Luxembourg n'autorisent pas le vote de leurs ressortissants résidant à l'étranger.

L'Autriche, l'Italie, la Grèce et, jusqu'ici, la Suisse ne le permettent qu'à condition que les résidents à l'étranger reviennent au pays pour voter personnellement.

La France, l'Espagne, le Portugal, la Suède et la Norvège sont plus libéraux et autorisent le vote depuis le pays de résidence à tous leurs citoyens.

Enfin, la Belgique, le Danemark, la RFA, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne restreignent ce droit aux seuls fonctionnaires, à quelques dérogations près.

Quant à la réciprocité, la Suisse était le dernier pays, avec la RFA, à interdire encore que soit organisé, sur leur territoire, le vote des immigrants par correspondance, par procuration ou par voie consulaire.

Rapport de l'O.C.D.E. sur la Suisse : Changement de tendance chez les examinateurs

Le rapport sur la conjoncture et la politi-

que économique de la Suisse qui vient d'être publié par l'O.C.D.E. à Paris révèle un net changement d'appréciation et de tendance chez les examinateurs. Alors que durant les années septante les jugements émis sur la politique économique menée par les autorités de Berne étaient généralement critiques, voire négatifs, il est intéressant de constater qu'aujourd'hui les examinateurs de l'organisation se plaisent surtout à souligner les aspects positifs et à reconnaître les mérites d'une politique économique qui reconnaît aux entreprises la responsabilité de l'ajustement des structures aux changements conjoncturels imposés par les marches.

C'est en substance ce qui ressort des explications et commentaires recueillis auprès de la délégation suisse. On sait que l'examen annuel des 24 pays membres de l'O.C.D.E. (Europe Occidentale, U.S.A., Canada, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande) repose sur une procédure écrite de rapports établis par le pays d'une part, le secrétariat de l'organisation, d'autre part, et se poursuit par une procédure orale contradictoire au sein du comité d'examen dont deux membres ont le rôle d'examineurs. Ce rôle, pour la Suisse, était tenu par la Belgique et la Suède. (Les années précédentes, ce furent l'Espagne et la Suède).

A l'origine, le Secrétariat voulait insérer dans les conclusions un paragraphe préconisant une politique tendant à apprécier le franc suisse. Ce fut la seule véritable divergence entre la Suisse et les experts de l'organisation. La délégation suisse sous la direction du professeur L'Huillier (Genève) réussit toutefois à dissuader les examinateurs en faisant valoir notamment que la B.N.S. n'a jamais pratiqué de politique de taux de change. Il ressort d'autre part du rapport que l'O.C.D.E. n'a jamais entièrement partagé le point de vue des autorités suisses au sujet de la diminution du nombre des travailleurs étrangers au milieu des années septante. Mais en définitive c'est une divergence mineure.

En ce qui concerne le dernier alinéa du rapport qui suggère à la Suisse de ne pas revenir en arrière en ce qui concerne le projet d'augmenter l'aide publique au développement, il faut constater que la Suisse et l'Autriche sont les deux seuls

pays qui se voient administrer de tels conseils bien que leur participation à l'aide publique, en pourcentage de leur P.N.B., ne soit pas la plus faible de l'organisation. Cette admonestation est insérée chaque année dans le rapport suisse à la demande des pays scandinaves.

La Suisse signe la Convention Eumetsat

Eumetsat succèdera dans le domaine des satellites météorologiques à l'Agence Spatiale Européenne (E.S.A.) dont le programme préopérationnel se termine en novembre prochain. Deux satellites ont été lancés dans le cadre de ce programme : Meteosat I en novembre 1977 et Meteosat II en juin 1981, le premier avec une fusée américaine, le second avec la fusée européenne Ariane.

Le premier programme opérationnel prévoit l'acquisition de trois satellites Meteosat améliorés ainsi que d'un jeu complet de pièces détachées qui pourraient être assemblées en une unité de vol en cas d'un échec. En outre, il s'agira de réaliser les lanceurs Ariane pour lancer les trois satellites prévus qui resteront en service jusqu'à fin 1995 environ. Les deux Meteosat actuellement en orbite continueront à être exploités.

La participation financière de la Suisse se monte à 22 millions de francs au total, soit 1,75 millions par an. Notre pays a déjà investi 28 millions dans ce programme qui a débuté en 1971.

Quatre jeunes chercheurs suisses primés à Copenhague

Quatre jeunes chercheurs suisses ont obtenu cette semaine au concours international Philips à Copenhague deux premiers et un second prix. Ils avaient été choisis pour participer à ce concours à la suite de l'excellente qualification de leurs travaux au concours suisse « La science appelle les jeunes ».

André Rubbia (né en 1966), de Genève, a obtenu le premier prix (15 000 F) pour une installation de réception de signaux de satellites météorologiques de sa construction. Adrian Wenz (1964), de Bellach (So), a également obtenu un premier prix pour un programme de jeu

d'échecs réalisé et mis au point sur un petit ordinateur de table du commerce. Christoph Pfistner et Christoph Rytz (1963, tous deux de Berne) ont obtenu un deuxième prix pour la réalisation d'un programme d'ordinateur permettant une représentation sur écran de fonctions mathématiques à deux variables.

Douze nations étaient représentées au concours de Copenhague par 24 travaux défendus par 3 jeunes filles et 28 jeunes gens. Il y eut sept premiers et neuf seconds prix.

La N.S.H. pense déjà à l'exposition nationale de 1991

La préparation de l'exposition nationale de 1991 a constitué le thème principal de l'Assemblée des délégués de la Nouvelle société helvétique (N.S.H.), qui a eu lieu à Martigny. Sous la présidence de M. René Retornaz, de Bienne, elle réunissait les représentants des 17 groupes cantonaux que compte l'organisation.

Pour la N.S.H., le 700^e anniversaire de la Confédération (1991) sera à la fois une chance et un défi. Deux groupes de travail ont été chargés de déterminer les grands problèmes nationaux qui devraient être mis à l'ordre du jour de la célébration. Quelles sont les valeurs qui fonderont la Suisse ? Quelle évolution aura-t-elle marqué le pays depuis la dernière exposition nationale ? Ces questions, parmi d'autres, alimenteront la réflexion lancée par la N.S.H.

Epouses de Suisses de l'étranger : un délai exceptionnel pour adhérer à l'A.V.S.

La Confédération veut offrir un délai exceptionnel de deux ans aux épouses de Suisses de l'étranger pour adhérer à l'A.V.S. Cette disposition transitoire leur permettra de réparer une omission due, généralement, à l'ignorance du règlement de l'A.V.S. Elles n'auront pas à payer les cotisations arriérées mais ne bénéficieront pas non plus de rentes rétroactives. Le message que le Conseil fédéral adresse à ce propos aux Chambres a paru. Le Gouvernement en a arrêté le principe le 14 mars dernier.